



Genève, le 14 septembre 2007

Aux représentant-e-s des médias

(3 pages)

**Communiqué de presse conjoint
du département des constructions et des technologies de l'information de l'Etat de Genève
et de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL)**

**CIPEL 14: bilan positif de l'exercice
d'intervention sur le Léman**

La Sécurité civile genevoise a organisé ce matin à Versoix un exercice de grande envergure, sous l'égide de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL). CIPEL 14, tel est le nom de cette 14^e opération du genre, avait pour but de mettre à l'épreuve l'engagement et la coordination des services impliqués en cas de pollution, de tester les communications entre les différents partenaires et, cette année, d'expérimenter la mise en place de barrages flottants en rivière et sur le lac. L'opération est un succès.

Le scénario retenu pour cet exercice était une fuite accidentelle d'hydrocarbures liquides intervenue dans l'ancienne papeterie de Versoix. Ce déversement, symbolisé pour les besoins de l'exercice par un liquide fluorescent et des copeaux de bois, a provoqué une pollution dans la rivière la Versoix, à quelques centaines de mètres de l'embouchure de celle-ci avec le Léman.

Près d'une dizaine de partenaires ont tout mis en œuvre ce matin pour éviter, toujours dans le cadre du scénario envisagé, une grave pollution des eaux du lac. Parmi eux: la Sécurité civile cantonale genevoise (SCG), la CIPEL, le Service d'incendie et de secours (SIS) de la Ville de Genève, le Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain (SDIS 01), les Sapeurs-pompiers volontaires de Versoix, l'Inspection de la protection des eaux de l'Etat de Genève, la Police cantonale genevoise, le Service des agents de sécurité municipaux de Versoix et la Protection civile.

CONSTATATIONS À CHAUD

«Le bilan de cet exercice est résolument positif, s'est félicité le lieutenant-colonel David Gysler, directeur adjoint de la Sécurité civile et directeur de l'exercice CIPEL 14. Comme nous nous y attendions, nous avons rencontré quelques difficultés dans les transmissions radio entre les intervenants suisses et français. Cette opération nous conforte dans l'idée qu'il est important de disposer sur un sinistre de suffisamment d'appareils radio dotés des mêmes fréquences. Nous devons également optimiser l'organisation de la sécurité des intervenants sur les places de travail. Je souligne que nous n'avons été confronté à aucun accident.» Une analyse approfondie du déroulement des interventions sera réalisée dans les semaines à venir.

Une soixantaine de personnes ont été impliquées dans cette opération, dont 42 sapeurs-pompiers. Pas moins de 14 véhicules, 4 remorques, 4 bateaux et deux cents mètres de barrages ont également été engagés, a détaillé le capitaine Michel Bernard, du Service d'incendie et de secours (SIS) de la Ville de Genève.

PARFAITE COLLABORATION TRANSFRONTALIÈRE

Après avoir assisté à l'ensemble de l'opération, le conseiller d'Etat genevois Mark Muller, en charge du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), a adressé un clin d'œil au «conscientieux citoyen» qui, constatant à l'aube une coloration suspecte de la Versoix, a eu la présence d'esprit de prévenir le 118, déclenchant ainsi l'exercice vingt minutes plus tôt que prévu. «La réalité nous a rattrapés.»

«A l'heure où l'on parle beaucoup d'agglomération transfrontalière, je me réjouis qu'une telle collaboration fonctionne déjà sur le terrain, ainsi que l'a démontré l'exercice CIPEL 14. Plusieurs partenaires de pays, cantons, départements, et communes différents ont travaillé ensemble de manière efficiente.»

Mark Muller a également relevé que «la protection de l'environnement n'est pas qu'un effet de mode. Cela fait 45 ans que la Suisse et la France s'en préoccupent, au travers de la CIPEL, pour préserver ce joyau naturel qu'est le Léman.»

Enfin, le chef du DCTI a relevé le rôle prépondérant de la Sécurité civile cantonale genevoise dans la coordination et la surveillance des activités de sécurité déployées à Genève en partenariat avec les communes.

LA CIPEL

Créée en 1962 par une convention entre les gouvernements français et suisse, entrée en vigueur une année plus tard, la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL) est un organisme franco-suisse chargé de surveiller l'évolution de la qualité des eaux du lac Léman, du Rhône et de leurs affluents. La CIPEL contribue à la coordination de la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant lémanique, soit entre les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie et les cantons suisses de Genève, Vaud et Valais. Elle émet également des recommandations relatives aux mesures à prendre pour lutter contre la pollution du Léman.

La CIPEL a créé en 1977 un groupe de travail permanent intitulé «Collaboration franco-suisse des centres d'intervention en cas d'accident par les hydrocarbures». Ce groupe a pour but de faciliter l'entraide entre les services d'intervention des deux pays en cas de sinistre grave ou de catastrophe pouvant altérer la qualité des eaux du Léman. Il organise tous les trois ou quatre ans, tour à tour dans les différents cantons et départements limitrophes du Léman, un exercice du type de celui qui s'est déroulé ce matin.

LA SÉCURITÉ CIVILE DE GENÈVE

Chargée de concevoir, d'organiser et de diriger l'exercice CIPEL 14, la Sécurité civile cantonale genevoise (SCG) dépend du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) de l'Etat de Genève. Elle associe dans un ensemble cohérent des moyens de prévention et d'intervention relevant de différentes entités permanentes et non permanentes, que cela soit en temps de paix ou en temps de guerre.

Ses missions principales sont de

- PRÉVENIR la survenue de sinistres;
- SECOURIR en assurant des moyens de sauvetage, de soins, et d'assistance;
- PROTÉGER en garantissant la mise à l'abri des personnes et des biens.

Le dossier de presse complet est disponible sur le site Internet officiel de l'Etat de Genève: <http://www.geneve.ch/dcti/conf-presse/#conf>

Pour davantage d'information:

- *M. Laurent Forestier, secrétaire adjoint responsable de la communication, DCTI, ☎ +41 (0)22 327 31 12 ou +41 (0)79 240 83 67;*
- *M. François Rapin, secrétaire général, CIPEL, ☎ +41 (0)22 363 46 69;*
- www.geneve.ch/securitecivile;
- www.cipel.org.